



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences de l'eau

Question écrite n° 69368

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les pratiques des agences de l'eau, qui affectent les crédits qui leur sont alloués, notamment par l'État, davantage sur les zones urbaines et périurbaines que sur les zones rurales. Il lui demande s'il est envisagé un correctif en la matière.

Texte de la réponse

Les agences de l'eau ont fait face, depuis 2007, à une forte demande de subventions, notamment pour la mise aux normes des stations d'épuration des agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants, qui devait être achevée en 2000, pour laquelle la Cour de justice de l'Union européenne a condamné la France en 2004, et pourrait à nouveau la condamner, si les engagements pris n'étaient pas respectés. Les agences ont donc financé un plan d'actions pour les mises aux normes, qui bénéficie effectivement en priorité aux zones urbaines et périurbaines, mais ne se traduit nullement par une diminution des aides aux communes rurales. Ainsi, ce plan s'accompagne de la mobilisation sans précédent d'un prêt de 1,2 milliard d'euros de la Caisse des dépôts et consignations aux agences de l'eau pour financer le surcroît de dépenses lié à la mise en conformité des stations d'épuration. Par ailleurs, les agences de l'eau sont chargées de mettre en oeuvre strictement la mission de solidarité avec les communes rurales confiée par la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques pour un montant de 1 milliard d'euros, sur la période de leur 9e programme 2007-2012. Au total, l'effort des agences de l'eau en faveur des communes rurales s'est maintenu à un niveau élevé, puisqu'il représente plus du quart des subventions attribuées.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69368

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 718

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 6959